

VALORISATION DE LA RECHERCHE FRANCOPHONE

SOUTIEN A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES APPEL 2019

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Ce document fournit les informations nécessaires pour le dépôt d'une **demande de contribution** à une manifestation scientifique. Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le site de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), à l'adresse :

<https://www.auf.org/europe-centrale-orientale/>

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET TYPE DE SOUTIEN

L'action d'appui de l'AUF aux manifestations scientifiques a pour finalité de promouvoir la science en français et d'apporter un soutien aux réseaux universitaires et scientifiques qui démultiplient la coopération universitaire francophone, contribuent à son rayonnement international et renforcent la solidarité et le partage des savoirs entre les établissements universitaires.

Dans le cadre de cette mission spécifique, le soutien de l'AUF se traduit par un appui aux manifestations scientifiques de type : colloque, séminaire, journée scientifique, université d'été, en s'attachant prioritairement à promouvoir :

- la participation de scientifiques des pays du Sud et de la région apportant une contribution à la manifestation (communication en français) qui donnera lieu à une publication dans les Actes de la manifestation,
- l'édition et la diffusion des actes en français (de préférence sur support numérique),

Les demandes sont retenues à concurrence des financements disponibles et ne peuvent pas dépasser 2000 euros.

L'action de soutien de la Direction régionale Europe centrale et orientale de l'AUF aux manifestations scientifiques répond aux priorités stratégiques de l'AUF établies et adoptées lors de l'Assemblée générale de l'AUF (Marrakech, 2017). Elle vise à créer et développer les conditions pour une recherche partagée en réseau, grâce à l'effet réseau et aux collaborations entre établissements.

Toute demande de soutien d'une manifestation scientifique sera déposée au moins **DEUX MOIS** avant le début de la manifestation. **Les demandes de candidatures pour les manifestations scientifiques qui auront lieu du 1er au 31 mars 2019 seront déposées jusqu'au 25 février 2019.**

2. ÉLIGIBILITÉ DES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

Pour être éligible, une manifestation scientifique doit :

- être organisée par une institution / un établissement de l'Europe centrale et orientale,
- se dérouler dans un des pays¹ de la région Europe centrale et orientale de l'AUF
- avoir le français comme l'une des langues de travail.

Seront prioritaires les établissements n'ayant pas déjà bénéficié d'un soutien de la part de l'AUF.

¹ Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Monténégro, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldavie, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie, Ukraine

3. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les dossiers de demande de soutien à manifestations scientifiques font l'objet d'un examen de leur recevabilité et d'une évaluation visant à confirmer leur qualité scientifique, leur adéquation à la Stratégie 2017-2021 de l'AUF et leur opportunité régionale.

Dans le cas des manifestations organisées annuellement, seront prioritaires celles n'ayant pas déjà bénéficié d'un soutien de la part de l'AUF.

Les résultats de la sélection seront portés à la connaissance des demandeurs par courriel électronique.

4. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DU SOUTIEN

Lorsqu'une subvention est attribuée, l'AUF proposera pour signature une convention qui indiquera le montant global et sa répartition par types de dépenses ainsi que les instructions relatives à l'utilisation du logo de l'AUF sur les supports de communication.

Les établissements membres de l'AUF, bénéficiaires d'un financement attribué pour l'organisation d'une manifestation scientifique, doivent être à jour dans le paiement de leur cotisation au moment de la signature de la convention.

Le soutien de l'AUF peut porter sur les frais de déplacement (titres de transport) et/ou de séjour d'intervenants francophones, issus en priorité d'établissements du Sud et de la région. Le soutien de l'AUF peut aussi servir à couvrir des frais de publication d'actes. **Ne sont pas éligibles les frais de restauration et de communication (repas de gala, impression d'affiches, etc).**

5. CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit obligatoirement être déposé EN LIGNE.

Aucune candidature envoyée par d'autres moyens que <https://formulaire.auf.org/> ne sera traitée.

Pour être considéré recevable le dossier doit comprendre les pièces suivantes (à joindre au formulaire, en format PDF) :

1. La demande de subvention dûment signée par le plus haut responsable de l'établissement,
2. Liste des membres du Comité scientifique (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement*)
3. Liste des membres du Comité d'organisation (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement*)
4. Programme prévisionnel détaillé de la manifestation (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement de tous les auteurs et les titres de leur communication*)
5. Liste prévisionnelle des intervenants dont le soutien est sollicité (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement*)
6. Résumé des communications des intervenants dont le soutien est sollicité
7. Curriculum vitae abrégé des intervenants dont le soutien est sollicité faisant ressortir l'expérience acquise en rapport avec le thème de la manifestation
8. Liste prévisionnelle des participants (*précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement*)
9. Budget prévisionnel global de la manifestation (*par poste de dépenses et de recettes*)
10. Budget prévisionnel détaillé du soutien sollicité auprès de l'AUF (*détail des frais de participation des intervenants et des frais de publication des Actes*)
11. Devis chiffré des frais de publication des Actes